



AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR :

➤ **LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H-35**

Ce règlement modifie la grille des spécifications de la zone H-35 afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-35.

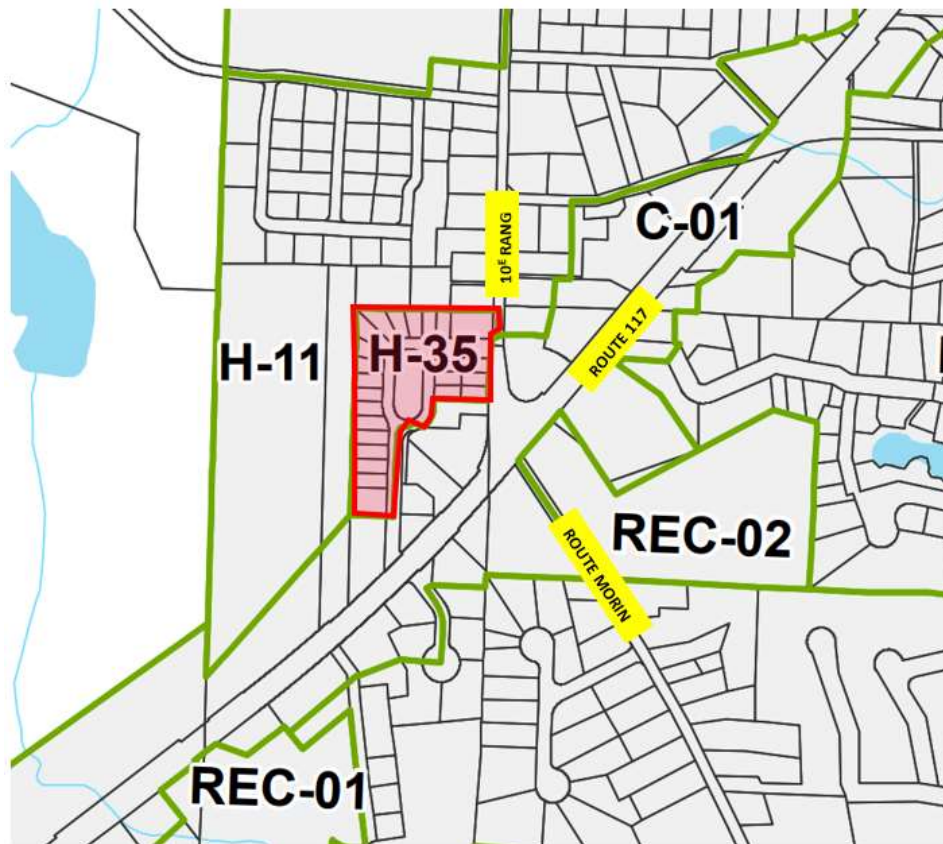
Ce règlement permet de modifier la grille des spécifications de la zone H-35 de l'annexe 2 de façon à :

- retirer l'usage « bifamilial » ;
- ajouter l'usage « multifamilial » ;
- définir les spécifications de l'usage « multifamilial », soit les mêmes que l'usage trifamilial autorisé dans la zone, à l'exception du mode d'implantation du bâtiment principal, lequel est limité à « isolée » et du nombre de logements par bâtiment, lequel est limité à 6.

Cet avis public est donné en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, a adopté le premier projet de Règlement 601-39.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **11 juillet 2023, à 18 h 30**, à la salle Athanase-David (église), au 2490, rue de l'Église à Val-David.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute autre personne qu'elle désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Le premier projet de Règlement 601-39 contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à la **zone H-35**, laquelle est illustrée ci-après :



5. Le premier projet de Règlement 601-39 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Le premier projet de Règlement 601-39 peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/> dans la section Règlement d'urbanisme. Des copies sont également disponibles à la mairie aux heures normales de bureau, au 2579, rue de l'Église.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 3 juillet 2023

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint